



Creil, le 14 décembre 2022

***Aux membres du Conseil
de Quartier Voltaire***

Maison de la ville
03 44 29 52 24
citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 8 décembre 2022

Ordre du jour :

- Intervention de la Police Municipale
- Présentation des projets validés dans le cadre du Budget Participatif.
- Retour sur les signalements.
- Questions diverses.

Etaient présents :

Elus municipaux :

M. Thierry BROCHOT, adjoint au Maire délégué au quartier Voltaire.

M. Ahmet BULUT, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Services :

M. Franck GRIGAUX, Directeur de la Tranquillité publique.

M. Geoffroy DENIS, chargé de mission Démocratie Participative.

Habitants : 13

- **1^{er} point : Intervention de la Police Municipale**

Intervention de Monsieur GRIGAUX, Directeur de la Tranquillité Publique, sur plusieurs problématiques relatées par les citoyens.

- Stationnements Gênants :

Concernant les problèmes de véhicules ventouses, il faut **impérativement** que les **signalements** soient **le plus précis** possible afin d'éviter une surcharge de travail des agents pour un résultat inefficace. Aussi, il est rappelé aux citoyens qu'il est nécessaire de **contacter la Police Municipale ou la Maison de la Ville par mail ou téléphone en fournissant la marque du véhicule ainsi que son immatriculation.**

Un nouveau logiciel a été mis en place au niveau national pour centraliser les véhicules en fourrière. Les véhicules ventouses sont enregistrés, et, en fonction de la valeur du véhicule, il est soit vendu au domaine, soit détruit. Tout cela est géré directement par le logiciel.

Afin de limiter au maximum l'enlèvement et la casse de véhicules de particuliers, la Police Municipale envoie systématiquement un courrier au propriétaire pour l'informer que, dans 5 jours, le véhicule sera enlevé.

350 mise en fourrière ont été recensées sur l'année, soit 1,5 fois moins que l'année précédente. Cette procédure semble donc efficace. L'objectif est de permettre une rotation des véhicules sur l'espace public sans sanctionner de manière trop importante. En général, les véhicules sont déplacés après mise en demeure.

Une étude est en cours au sujet du stationnement en zone bleue : Actuellement, 2000 emplacements sont référencés comme tel, uniquement sur le bas de Creil. La problématique sur ce sujet résulte dans les conséquences du passage en zone bleue d'un secteur, sur les autres secteurs de stationnement de la ville. Une déportation de véhicules par la suite est inéluctable et doit être anticipée.

- Mécanique sauvage :

La mécanique sauvage est interdite sur le domaine public. Cependant, les signalements relevés lors des précédentes réunions concernent le domaine privé, aucune intervention de la police n'est donc possible. Il est du ressort de la copropriété d'établir un règlement à ce sujet si cela pose problème. Un signalement à l'URSSAF peut également être une éventualité.

- Prise à contresens des rues :

Les signalements relatifs à cette problématique sont très vagues, et il est difficile pour les agents d'intervenir de manière efficace. Il s'agit d'indiquer le maximum d'informations sur la période et les véhicules qui contreviennent aux règles de la circulation.

- Parking de la rue Dolet :

Il a été demandé qu'un système de macaron résidentiel soit mis en place dans le parking de la rue Dolet. Ce parking étant privatif et sécurisé par barrière d'accès, il n'est pas possible de répondre à cette demande.

Pour toute information ou demande :

Police Municipale – 47 rue Jules Juillet – 60100 CREIL.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 12h – 13h30 à 17h.

N° Police Municipale : 03 44 29 50 46

N° Centre de Supervision Urbain : 03 44 29 67 78

Mail : police.municipale@mairie-creil.fr

- **2^{ème} point : Retour sur les projets sélectionnés dans le cadre du Budget Participatif saison 4.**

Le Jury du Budget Participatif, qui s'est tenu le samedi 3 décembre 2022, a statué sur les projets proposés par les creillois. 12 projets ont été retenus.

TITRE DU PROJET	Thématique	Quartier	Description
L'arène d'Estampe	Cadre de Vie	Cavées	Installation de lampadaires au niveau du city stade, de mobilier urbain et de matériel pour la pratique du sport en plein air. Réalisation d'une aire de street workout.
Dynamiser le quartier Gournay	Cadre de Vie	Gournay	Installation de tables de tennis de table ainsi que de balançoires sur la parcelle du lycée Gournay dans le cadre de son occupation temporaire par l'association "pour nos enfants"
Barrière végétale	Propreté	Cavées	Installer une barrière végétale afin d'empêcher les papiers de traverser la route de Chantilly et de se disperser sur les pelouses et les entrées de la rue de Normandie les jours de marché
Aire de jeux inclusifs Quartier du Moulin.	Cadre de Vie	Moulin	Réalisation d'une aire de jeux inclusive en complément du parcours de santé proposé en 2021. Permettre aux enfants des établissements du secteur de se dépenser. L'école élémentaire Ronsard notamment, accueille des enfants en situation de handicap.
Chantiers bénévoles histoire et patrimoine	Cadre de Vie	Rive Gauche	Créer des chantiers de jeunes bénévoles permettant aux jeunes volontaires de se fédérer autour d'une oeuvre utile à la collectivité.
Espace de jeux - Parc de la pierre blanche	Cadre de Vie	Cavées	Aménagement du parc de la Pierre Blanche avec une rénovation et un agrandissement de l'aire de jeux pour enfants comprenant l'ajout de jeux pour différentes tranches d'âge.
Montgolfières a creil	Cadre de Vie	Rive Gauche	Faire connaître les monuments de la ville de creil. Développer le tourisme sur le territoire communal.
Chemin de l'Oise	Cadre de Vie	Rive Gauche	Création d'une voie verte sécurisée pour améliorer le cadre de vie en adaptant le chemin de l'Oise aux piétons. Sécuriser et rendre agréable le parcours et valoriser les bords de l'Oise. Implantation de panneaux historiques et explicatifs sur la faune et la flore afin d'inciter à la promenade. Implantation de corbeilles. Faire connaître le label, Ville fleurie. Lieux : la zone de Vaux (qui a des trottoirs vétustes ou inexistant) à Verneuil-en-Halatte et plus largement le parcours Creil a Pont Saint Maxence en passant par la station d'épuration de Creil.
Aire de jeux sur l'île Saint-Maurice	Cadre de Vie	Rive Gauche	Renforcer l'offre d'équipements ludiques sur l'île Saint-Maurice, notamment pour la tranche d'âge 3 à 14 ans, en réalisant une aire de jeux avec des équipements solides.
Rénovation sport île saint maurice	Cadre de Vie	Rive Gauche	Réhabilitation de la pelouse du stade de l'île Saint Maurice et ajout de gradins sur les cotés.
Végétalisation de la voie public	Sécurité	Rive Gauche	Création d'un terre plein végétalisé à la place des bacs à fleurs dans la rue pasteur afin de lutter contre la prise en sens interdit de la rue, et de végétaliser le secteur. Améliorer le cadre de vie et la propreté urbaine.
Aménagement et dépollution cote a cri cri	Cadre de Vie	Rouher	Zone aménagée, avec des tables de pique-nique et des bancs, avec vue sur l'Oise. Aménagement sur les 3 sites des jardins familiaux de Creil de conteneurs à déchets ménagers ainsi que de nouvelles consignes de gestion des déchets verts qui seront compostés plutôt que jetés. Aménagement de quelques places de parking et installation de conteneurs à déchets. Pose d'un grillage en bordure de champs pour interdire l'accès à un endroit de dépôt sauvage. Ramassage des déchets par les services de la commune.

- **3^{ème} point : Retour sur les signalements.**

- De la végétation se répand au niveau du 10 avenue de l'Europe et dans la rue des 2 villes.
 - *Il s'agissait d'un cas d'insalubrité, la haie a été taillée très récemment.*
- Dans la rue Pauquet, le panneau d'interdiction de tourner à droite est caché par la végétation.
 - *Apparemment aucun panneau tourner à droite dans la rue Pauquet*
- De nombreuses camionnettes et voitures ventouses ont été signalées dans le quartier, notamment dans la rue Etienne Dolet. Des personnes stationneraient dans le quartier à la journée pour se rendre à la gare et prendre le train.
 - *Manque de précision : Contacter la Police ou la Maison de la ville en précisant la rue, l'immatriculation et la marque.*
- Problématique de mécanique sauvage dans la cour d'une maison déjà signalée, mais toujours d'actualité.
 - *Impossible à traiter par la Police car dans une propriété privée.*
- Non-respect de la circulation alternée dans la rue Victor Hugo vers Voltaire en venant du Quai d'Amont : mise en sens unique proposée.
 - *Cette disposition n'est pas retenue à ce stade.*
- Il a été proposé de mettre en valeur l'arbre à l'entrée du parc Henri Letien qui est l'un des plus beaux de la ville.
 - *Pas d'idée pour le moment de la part des Espaces Verts au vu de la perspective en arrière-plan (hangars derrière).*
- Il faudrait développer la signalétique autour du parc Henri Letien afin qu'il soit plus facilement repérable.
 - *L'ensemble des parcs de la ville n'est pas jalonné, une réflexion globale à l'échelle de la ville doit être menée.*
- La rue Raspail est régulièrement prise en contresens.
 - *Manque de précision : contacter la Police en précisant l'heure et le véhicule.*
- La réparation de la clôture dans le parking rue Somasco a été mal effectuée.
- A-t-on des nouvelles du changement de plan de circulation rue Balkans et 2 villes ?
 - *La ville de Nogent ne donne pas suite à ce dossier et aux diverses relances faites.*
- Les associations du quartier aimeraient pouvoir utiliser la Maison de quartier afin de l'animer.
 - *Pas de réponse pour le moment.*
- Il est proposé de créer une place handicapée en face de la salle Voltaire.
 - *La rue Voltaire est trop étroite pour réaliser une place PMR sécurisée.*
- L'école Somasco manque apparemment d'une ATSEM, est-il envisageable de remédier à ce problème ?
 - *A la ville de Creil, le nombre d'ATSEM est de 1 équivalent temps plein pour 2 classes. A cette règle s'ajoute : - 1/2 équivalent temps plein supplémentaire / classe pour les écoles dont des classes sont délocalisées dans d'autres établissements - 1/2 équivalent temps plein supplémentaire pour les écoles comptant au total 2 classes (écoles maternelles Racine et Somasco) - 1/2 équivalent temps plein d'AEM (Accompagnant en Ecole Maternelle) pour chaque classe de toute petite section (accueil des enfants de 2 ans et demi). Pour information, le coût annuel des 70 ATSEM actuellement en poste auprès des enseignants est de 2 311 750 euros.*
- Dans le parking de la rue Dolet, un camion gêne le stationnement des autres usagers en plus d'abîmer le revêtement du sol. Cela avait fait l'objet d'un précédent signalement. Il était apparemment question de fournir des badges à coller sur le pare-brise des véhicules pour accéder à ce parking, mais il n'y a semble-t-il pas eu de suite.

- *Parking privé et sécurisé par une barrière donc impossible de mettre en place des macarons.*
- Sur le quai d'amont, et dans la rue Victor Hugo, le revêtement des trottoirs est particulièrement dégradé.
 - *Concernant le quai d'amont, une reprise sera effectuée à la fin des travaux Quartus, soit très certainement en 2024.*

- **4^{ème} point : Questions diverses.**

- Dans la rue Rousseau, l'organisation du stationnement n'est, semble-t-il, pas claire. Il n'y a pas de panneau indiquant un stationnement alterné, mais une riveraine a été verbalisée. Comment est organisé le stationnement ?
- Une rénovation de la chaussée est apparemment en cours rue Rousseau. Or, les bateaux réalisés devant les garages engendreraient un risque d'inondations.
- Quelle est la procédure en cas de problématique d'insalubrité et d'intervention des services de la ville sur une propriété privée ? Est-ce que l'intervention est facturée au propriétaire ?
- Une demande d'installation de clôture au niveau des jardins familiaux (parc Henri Letien le long de la brèche), pour éviter les squats, n'est semble-t-il toujours pas effectuée.
- Les traçages des passages piétons à l'entrée de la rue Victor Hugo n'ont apparemment pas été refaits depuis les travaux sur la voirie. Les traçages (stop et signalisation au sol) sont également à refaire sur cette intersection.
- Les résidents des « ondines », rue V.Hugo, éprouvent des problèmes de visibilité en sortant leur véhicule, notamment en provenance du quai d'amont (stationnement alterné et vitesse des véhicules gênent la visibilité). Serait-il possible de mettre en place un miroir ?
- Lors de la réalisation de panneaux pour jalonner les espaces publics de la ville. Il conviendrait d'inscrire en dessous de l'inscription « Parc Henri Letien », la mention « terrain de la brèche ».
- Il est demandé pourquoi une place PMR n'est pas réalisable rue voltaire ? Serait-il envisageable de la réaliser à l'angle du bar ?
- Dans la rue Pauquet des boules pour empêcher le stationnement au niveau du commerce « Armor » nécessiteraient peut-être d'être mieux signalisés la nuit, car cela peut provoquer des accidents pour les piétons.

Le bar de la rue voltaire provoquerait des nuisances sonores et des incivilités en soirée et pendant la nuit, en dehors des horaires d'ouverture réglementaire, et cela, tous les week-ends.

Un arrêté municipal sera bientôt mis en place pour une fermeture à minuit des débits de boisson. La Police Nationale doit contrôler les zones de bars. Il ne pas hésiter à appeler la police. Si une équipe n'intervient pas, il est envisageable d'envoyer un courrier au commissaire pour en demander la raison.

Au sujet des regroupements d'individus, un arrêté d'interdiction des regroupements vient d'être validé, entraînant dorénavant, des verbalisations à la gare et dans les parkings municipaux.

Un projet validé dans le cadre de la 1^{ère} saison du Budget Participatif et qui portait sur la sécurisation et la réhabilitation du parc Henri Letien, n'a apparemment pas été finalisé. Les services de la commune vont étudier cette demande prochainement.

Les citoyens présents ont signalé un progrès dans le suivi des signalements et dans l'organisation des Conseils de quartier.

Conclusion

Les élus ont clôturé la séance en remerciant les participants.

Le prochain conseil de quartier se tiendra au 1^{er} trimestre 2023.